



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 FEVRIER 2022

Le 24 février 2022 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 février 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Étaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS, Jonathan NOEL

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Patrick CALLAIS, Paul BONMARTEL à Jean Pierre MOURIER, Patricia LEFEBVRE à Monique COURSELLE,

Absent:

Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	23
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

APPEL A PROJET RESEAU D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP76) : DEMANDE DE SUBVENTION 2022 - CM/22/008

Dans le cadre des actions du Centre Social la Zertelle, les ateliers parents-enfants (animations et sorties en direction des parents et des enfants) sont subventionnés depuis 2015 par le REAAP 76 (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents).

Cet appel à projet annuel a pour principal objectif de valoriser la relation parents-enfants et de soutenir la parentalité.

Les objectifs généraux sont :

- Soutenir et valoriser la fonction parentale,
- Soutenir l'implication collective des parents,
- Favoriser la relation parents-enfants,
- Développer des actions partagées parents-enfants,
- Soutenir la création d'un espace d'accueil parents-enfants

Les ateliers parents-enfants permettent d'organiser au sein de la structure sociale un temps de partage autour d'activité comme la cuisine ou le jeu, mais également des temps de découverte familiale à l'extérieur avec des promenades et des activités qui favorisent la collaboration, le partage et l'échange. Depuis 2019, un espace accueil parents-enfants propose un lieu d'activité ergonomique adapté aux besoins des 0-3 ans et 4-6 ans, et où les propositions d'activités peuvent être diverses et variées. En janvier 2021, le centre social intègre un éducateur au sein de son équipe dont l'une de ses missions est de soutenir la parentalité.

Pour 2022, le projet tend à valoriser toutes les actions des services éducation, bibliothèque et centre social qui participent à l'accompagnement et au soutien à la parentalité.

L'appel à projet permet de financer aussi bien les temps de l'ensemble de ces activités que leur conception et leur préparation. Cela permettra à la Ville de percevoir, si le projet est retenu, une subvention qui contribuera au fonctionnement et au développement de ces actions.

Le montant de la subvention est variable en fonction des attentes de la Caisse d'Allocations Familiales dont l'ambition est de valoriser le rôle des parents et de contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec et par leurs enfants.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le renouvellement de la demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet REAAP 76 selon le cahier des charges pour un dépôt de dossier le 28 février 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le Code des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
VU le rapport de Monsieur le Maire.

DECIDE DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour solliciter une subvention auprès du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents 76 dans le cadre des actions des services autour de la parentalité,

D'ENGAGER à inscrire au budget les crédits nécessaires à l'ensemble de l'opération,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à l'opération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 25 février 2022

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

